

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2016

La Lomagne Gersoise étend la Taxe de Séjour
à l'ensemble du territoire communautaire

Le dernier conseil communautaire de la Lomagne Gersoise s'est déroulé le 12 septembre dernier, au siège de la communauté de communes à Fleurance. Au cours de cette assemblée, l'ordre du jour a principalement porté sur l'institution d'une Taxe de Séjour unique à l'échelle du territoire communautaire.

Le Président Jean-Louis CASTELL et le Vice-président Pierre-Luc PELLICER ont rappelé à leurs collègues que désormais, et en conformité avec la loi NOTRe qui le prévoit à partir de 2017, le tourisme, dont principalement l'accueil, l'information et la promotion touristique, sera exercé à l'échelle de la Lomagne Gersoise.

Il s'est avéré nécessaire à cet effet d'étendre et harmoniser à l'ensemble du territoire les taxes de séjour mises en place par certaines communes. Cette contribution exclusivement supportée par le touriste s'applique à l'ensemble des personnes majeures hébergées à titre onéreux dans des logements à vocation touristique.

L'extension de cette taxe de séjour répond à 2 grands enjeux pour les conseillers communautaires :

- **L'équité** : en assujettissant les touristes en séjour aux mêmes règles et barèmes fiscaux et ne pas créer de distorsion de l'offre tarifaire sur le territoire.
- **L'ambition touristique** : le produit de la taxe sera exclusivement consacré au tourisme puisque reversé intégralement au nouvel office de tourisme intercommunal de statut EPIC pour financer ces missions, notamment la promotion de l'offre d'hébergements.

Initialement prévue en partie au forfait, les élus communautaires ont privilégié la mise en place d'une taxe au réel pour répondre aux demandes d'un certain nombre d'hébergeurs, recueillies lors des différentes réunions de concertation menées sur l'ensemble du territoire.

Ce choix de collecte sur les bases réelles témoigne de la confiance établie entre les hébergeurs (professionnels, particuliers, occasionnels ou réguliers) et la Lomagne Gersoise, qui s'engagent ainsi durablement dans une collaboration efficace pour rendre plus attractif notre territoire.